

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 août 2021, à 17 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre

Daniel Blais

Antoine Couture

Hélène Jacques

Sont absents :

Martin Boisvert

Diane Rhéaume

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi.
Les sujets suivants sont traités :

1. Parc industriel - phase 3 ;
 - 1.1. Autorisation de signature ;
2. Fonds pour l'accessibilité - Volet projets de petite envergure ;
 - 2.1. Utilisation du solde de subvention ;
3. Piste cyclable - corridor Monk ;
 - 3.1. Demande de soumissions - pavage ;
4. CPE / Pavillon Parent - autorisation ;
5. Période de questions ;
6. Clôture et levée de la séance.

1. PARC INDUSTRIEL - PHASE 3

2021-08-217

1.1. Autorisation de signature

ATTENDU QU'en 2020, la municipalité de Saint-Isidore avait la volonté de développer une troisième phase dans le parc industriel ;

ATTENDU QUE par la résolution 2020-11-341, la municipalité de Saint-Isidore s'engageait dans un processus d'expropriation et accordait les mandats suivants :

- Les Expertises Immobilières de Beauce afin de préparer un rapport d'évaluation du lot 5 300 172 ;
- Cain Lamarre SENCRL afin d'assister la municipalité dans les démarches d'acquisition dudit lot ;
- Arpent-Expert afin de préparer la description technique dudit lot à acquérir ;

ATTENDU QUE par la résolution 2020-12-381, la municipalité mandatait la MRC de La Nouvelle-Beauce à préparer une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation/lotissement du lot 5 300 172 ;

ATTENDU QUE la CPTAQ autorise la municipalité, par une lettre transmise le 9 août 2021, à développer une nouvelle phase industrielle sur le lot 5 300 172 ;

ATTENDU QUE la municipalité est maintenant en mesure de compléter le processus d'expropriation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, à signer tous les documents relatifs au processus d'expropriation du lot 5 300 172 pour la réalisation de la troisième phase du parc industriel, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2. FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ - VOLET PROJETS DE PETITE ENVERGURE

2021-08-218

2.1. Utilisation du solde de subvention

ATTENDU QUE par la résolution 2020-06-184, la municipalité de Saint-Isidore déposait auprès d'Emploi et Développement social Canada une demande d'aide financière au « Fonds pour l'accessibilité - volet projets de petite envergure » permettant l'installation de dispositifs de fermeture de porte au Centre municipal ;

ATTENDU QUE Développement social Canada a versé une subvention de 36 945,00 \$ pour concrétiser le projet ;

ATTENDU QU'un montant approximatif de 14 000,00 \$ est disponible suite à la réalisation des travaux ;

ATTENDU QU'une demande a été adressée à Emploi et Développement social Canada afin d'utiliser le solde de la subvention pour l'aménagement de salles de bain adaptées au Centre municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'utilisation du solde de la subvention reçue d'Emploi et Développement social Canada, soit un montant de 14 000,00 \$ pour l'aménagement de salles de bain adaptées au Centre municipal.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, ou son remplaçant, soit autorisé à signer tous documents relatifs à l'utilisation du solde de la subvention, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

3. PISTE CYCLABLE - CORRIDOR MONK

2021-08-219

3.1. Demande de soumission - pavage

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des travaux de pavage de la piste cyclable – corridor Monk, située sur le territoire.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.

Adoptée

2021-08-220

4. CPE / Pavillon Parent - autorisation

ATTENDU QUE le CPE des Petits Pommiers a un projet de construction d'un nouvel établissement à Scott qui permettra d'accueillir 62 nouveaux enfants en service de garde au printemps 2022 ;

ATTENDU QUE dans un communiqué de presse émis le 10 mai 2021, le ministre de la Famille a annoncé une nouvelle approche invitant les gestionnaires de CPE à travailler en partenariat avec leur milieu afin d'offrir des places temporaires en attendant la fin de travaux permettant l'ouverture d'installations permanentes ;

ATTENDU QUE pour faciliter la transition vers l'ouverture de cette nouvelle bâtisse, ledit CPE a reçu une autorisation pour ouvrir une garderie temporaire ;

ATTENDU QUE le CPE a conclu une entente avec le propriétaire du Pavillon Parent, situé à Saint-Isidore, afin d'utiliser les locaux pour héberger temporairement un service de garde ;

ATTENDU QUE le Pavillon Parent nécessitait certaines rénovations afin d'être conforme aux normes édictées par le ministère de la Famille ;

ATTENDU QUE la firme d'architectes Boucher & Lachance a vérifié la conformité, au Code de construction du Québec, du Pavillon Parent et a émis des recommandations concernant les travaux à être effectués pour rendre le bâtiment conforme à l'autorisation temporaire du ministère de la Famille ;

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 9 juillet 2021, le ministère de la Famille a autorisé une dérogation aux normes d'aménagement d'un service de garde pour permettre l'implantation d'une installation dans des locaux temporaires au Pavillon Parent ;

ATTENDU QU'il y a présentement et depuis plusieurs années un manque flagrant de places en garderies à Saint-Isidore et dans la région ;

ATTENDU QUE le CPE ne sera pas en mesure de respecter les exigences de la municipalité afin d'obtenir un permis de rénovation dans les délais requis pour une ouverture le 30 août 2021 ;

ATTENDU QUE les rénovations effectuées par le CPE au Pavillon Parent ne seront que pour une utilisation temporaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate l'inspecteur municipal, conformément au préambule de la présente résolution, à délivrer un permis d'usage nécessaire à la conformité du Pavillon Parent pour une utilisation temporaire de type services de garde.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise, par la présente résolution laquelle remplacera le permis de rénovation, le CPE des Petits Pommiers à réaliser des travaux de rénovation au Pavillon Parent afin de le rendre conforme aux exigences mentionnées dans la lettre du 9 juillet 2021 du ministère de la Famille.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-08-221

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À
20 HEURES 10.

Adopté ce 7 septembre 2021.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
